## ENQUETE PUBLIQUE VILLE DE LA LOUVIERE

## DECRET DU 05 FEVRIER 2015 RELATIF AUX IMPLANTATIONS COMMERCIALES

Concerne la demande de Permis d'Implantation Commerciale introduit par Commercial Properties SRL, Tielenstraat, 33 à 3900 Pelt

Le projet consiste en un changement important de la nature d'un local commercial (remplacement de l'enseigne BRISTOL par ACTION pour une surface commerciale nette de 974 m²) au sein d'un ensemble commercial existant et autorisé d'une surface commerciale nette totale de 7.304 m² après modification.

sur un bien sis Avenue de Wallonie, 6 à 7100 La Louvière

## (Catégorie C)

Le dossier peut être consulté à l'administration communale de La Louvière au Service Développement Économique
Place Communale, 1 à LA LOUVIERE
Personne de contact: S. LOUVIEAUX ou A. LEGAT

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressée à:
Le 14/08/2023	Le 21/08/2023	Service Développement Économique Place Communal 1 à LA LOUVIERE	Service Développement Économique Place Communale, 1 à LA
		Le 05/09/2023 à 16h30	LOUVIERE  developpement.economique@lalouviere.b e

## Le Collège Communal,

Porte à la connaissance du public, qu'en vertu de l'article 83 § 2, alinéa 1 du décret du 5 février 2015, relatif aux implantations commerciales, que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande est le Fonctionnaire des Implantations Commerciales, Région wallonne. (SPW. DG06). L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h. En dehors des heures de service, uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 064/27.80.11 au moins 24h à l'avance.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès de la Ville de La Louvière :  $064\ 277\ 811$ . Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

À La Louvière, le 14/08/2023,

Le Directeur général, Rudy ANKAERT (s) Le Bourgmestre, Jacques GOBERT (s)